

AVENIR EXPERTS SECURITÉ



malakoff médéric

LA SOLUTION ÉPARGNE RETRAITE DES EXPERTS-COMPTABLES



A P R P

Association pour la Promotion
de la Retraite et de la Prévoyance

Malakoff Médéric et l'**APRP** (Association pour la Promotion de la Retraite et de la Prévoyance – fondée par les experts-comptables), sont attentifs aux besoins de la profession des experts-comptables et vous proposent un contrat spécialement conçu pour votre profession au titre du régime Madelin pour vous permettre **d'épargner, tout en réduisant vos impôts.**

UN FONCTIONNEMENT SIMPLE

Ce contrat d'assurance vie vous permet de vous constituer un complément de retraite versé obligatoirement sous forme de rente viagère (réversible) après une phase d'épargne programmée dès 83 € par mois.

Il s'agit d'une formule **100 % sécurisée** : vos cotisations sont investies sur l'actif général de la **CMAV**, assureur du groupe Malakoff Médéric.

L'APRP

L'APRP (Association pour la promotion de la retraite et de la prévoyance) a été créée en 1995 suite à la promulgation de la Loi Madelin, sous l'impulsion de William Nahum, président, expert-comptable et commissaire aux comptes, président d'honneur du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

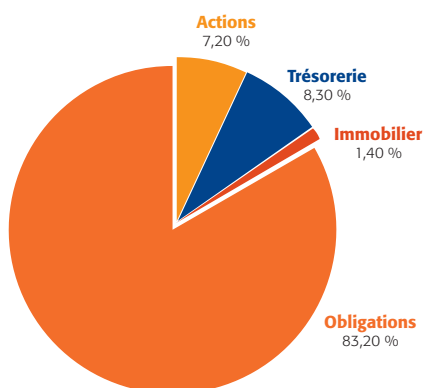
Lors de son assemblée générale de 2011, les participants et le président ont souhaité étendre le bénéfice de ces opérations aux professionnels experts-comptables et commissaires aux comptes plus jeunes et à cet effet, l'APRP propose des formulations actualisées du contrat Avenir Experts Sécurité.

TAUX DE RENDEMENT DE L'ACTIF GÉNÉRAL DE LA CMAV POUR LE CONTRAT AVENIR EXPERTS SÉCURITÉ

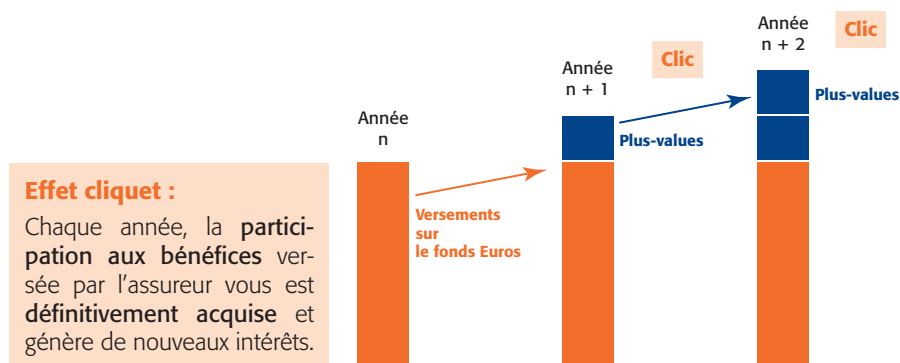
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux brut	4,70 %	4,60 %	4,80 %	4,30 %	3,50 %	4,25 %	3,75 %	3,75 %
Taux Net (frais 0,50 %)	4,20 %	4,10 %	4,30 %	3,80 %	3,00 %	3,75 %	3,25 %	3,25 %

Actif Général de la CMAV au 31 décembre 2012

Total de l'Actif Général : 1,6 milliard d'Euros



Les encours constitués bénéficieront de « **l'effet cliquet** » : chaque année, les participations aux bénéfices sont définitivement acquises, quelles que soient les variations futures.



DEUX OPTIONS POUR SÉCURISER VOTRE CONTRAT

- **La garantie de bonne fin** : en cas de décès avant le départ à la retraite l'encours constitué est complété d'un montant équivalent à la constitution annuelle régulière qui restait à verser par l'assuré jusqu'à l'obtention de sa retraite pleine. Le compte ainsi constitué est transformé en rente viagère au profit du conjoint de l'assuré ou en rente temporaire pour les enfants de moins de 28 ans.
- **La garantie exonération** : la souscription de cette garantie permet, en cas d'arrêt de travail prolongé et/ou d'invalidité, la prise en charge du versement des cotisations annuelles régulières par la CMAV jusqu'à l'âge de départ à la retraite prévu.

L'objectif d'un **contrat de retraite Madelin**, est de pouvoir se constituer une **retraite** supplémentaire qui sera restituée sous forme de rente en complément des **retraites** obligatoires, tout en bénéficiant d'une déduction fiscale des primes versées, c'est-à-dire que l'effort d'épargne sera financé en partie par une économie d'impôt.

Ce **contrat retraite Madelin**, investi sur un fonds en euros uniquement, permet de sécuriser totalement son investissement pour la **retraite**.

LES AVANTAGES FISCAUX

Le contrat Avenir Experts Sécurité vous permet de préparer votre retraite dans un cadre fiscal avantageux : vos cotisations sont déductibles de votre bénéfice imposable, dans la limite d'un plafond égal au plus élevé des deux montants suivants :

- 10 % du bénéfice imposable, dans la limite de 8 Plafonds annuels de la sécurité sociale (PASS), + 15 % de la fraction de ce bénéfice comprise entre 1 et 8 fois le Plafond annuel de la sécurité sociale.
- 10 % du Plafond annuel de la sécurité sociale (PASS).

Une économie fiscale significative selon votre taux marginal d'imposition

Simulation

Pour un homme souscrivant un contrat à l'âge de 40 ans et dont le départ à la retraite est prévu à 67 ans : il effectue un versement mensuel régulier de 150 € par mois et un versement complémentaire annuel de 1 900 €, soit un total de 3 700 €* par an.

Le taux de rendement annuel de l'actif général est de 3,25 % net.

	Assuré avec TMI à 14 %	Assuré avec TMI à 30 %
Total des versements annuels	3 700 €	3 700 €
Économie fiscale annuelle sur la cotisation versée	518 €	1 110 €
Soit un effort réel d'épargne par an de	3 182 €	2 590 €
Niveau de la rente annuelle constituée à vie**	6 470 €	

* Ce montant en € correspond à 10 % du Plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) (en vigueur en 2013), qui correspond au montant minimum déductible fiscalement au titre de la loi Madelin, indépendamment de vos revenus.

** Calculé selon un taux technique à 1,25 % et la table de mortalité TGF05 avec des frais d'entrée à 1 %. Ce montant est hors prélèvements sociaux. Cette rente est soumise à l'impôt sur le revenu au même titre que les salaires.

Les simulations sont calculées en tenant compte des paramètres techniques réglementaires autorisés en date du 1^{er} janvier 2013 (table de mortalité et taux technique) et sous les hypothèses détaillées ci-dessus. Ces simulations sont donc données à titre indicatif et ne constituent aucunement un engagement de l'assureur CMAV.

SOLIDARITÉ, RESPONSABILITÉ, EXIGENCE SONT LES TROIS VALEURS PHARES PORTÉES PAR MALAKOFF MÉDÉRIC

Partenaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Médéric exerce deux métiers : la retraite complémentaire par répartition et l'assurance de personnes.

La **solidarité** du groupe s'exprime par la mutualisation des risques et par son engagement financier et humain dans le développement d'actions sociales et sociétales.

Responsable, Malakoff Médéric met sa performance et sa capacité à innover au service de ses clients et, plus largement, de l'intérêt général.

Enfin, l'**exigence** tient dans la volonté quotidienne des collaborateurs du groupe de fournir aux clients une qualité maximale.

CHIFFRES CLÉS *

5 700 collaborateurs

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

- 198 000 entreprises clientes
- 3 millions de salariés cotisants
- 2,8 millions de retraités allocataires

ASSURANCE DE PERSONNES

- 185 000 entreprises clientes
soit 3,7 millions de salariés assurés
- 1,2 million de particuliers assurés

ACTION SOCIALE

- 120 400 personnes accompagnées
- 77 millions d'euros de ressources dédiées dont 85 % au titre de la retraite Agirc-Arrco et 15 % de l'assurance.

* au 31 décembre 2012